

RÉUNION PUBLIQUE DÉCHETS- DÉCHETTERIES de l'AUXERROIS mardi 26 septembre 2023

Nous ne
sommes pas
d'accord!



communauté de l'auxerrois

AUXERRE

ETUDE D'OPTIMISATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ET D'AMÉLIORATION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS PAR DES FILIÈRES LOCALES

Phase 3 : Etude de scénarios d'optimisation et aide à la décision
Volet déchèteries et synthèse des coûts

Conseil des maires du 10/07/2023

www.agglo-auxerrois.fr
www.auxerre.fr

EODD
ingénieurs conseils



communauté
de l'auxerrois

Le projet "déchets" 2024-2030 de la Communauté de l'Auxerrois



700 Points d'apport
volontaire



2 grandes déchetteries
modernes



1 déchetterie mobile



1 Recyclerie

LA COLLECTE

✓ **Communes de la Communauté d'Agglomération**



Communauté
d'Agglomération créée au
1^{er} janvier 2017



Fusion de la CC de
l'Auxerrois (21
communes) et d'une
partie de celle du Pays
Coulangeois (8
communes)



Ex CC de l'Auxerrois : 93%
de la population du
territoire

✓ Synthèse au regard des modes de collecte et leviers



156 hab./km² en moyenne

Moyenne nationale : 106

- Territoire mixte urbain
- Territoire hétérogène à l'échelle communale et intra-communale



40% de logements collectifs

Moyenne nationale : 44%

- Modes de collecte devant tenir compte de la particularité de l'habitat collectif



11% de la population a plus de 75 ans

Moyenne nationale : 9%

- Nécessité d'intégrer une réflexion sur les personnes âgées dans les dispositifs de gestion des déchets retenus



84% de la population motorisée

Moyenne nationale : 81%

- Possibilité de collecte en apport volontaire
- Facilité d'accès en déchèterie
- Réflexion sur un mode de collecte pour les usagers non motorisés



3% de résidences secondaires

Moyenne nationale : 10%

- Peu de variation de population sur l'année
- Stabilité de l'organisation de la collecte

Fin de la collecte au porte à porte "TOUT en apport volontaire"

Inconvénients:

- Dégradation du service aux habitants:
- Un handicap pour les personnes fragiles

Témoignage: "Un habitant de Serein âgé, il ne se voit pas, avec sa canne d'un côté et la poubelle de l'autre, porter sa poubelle à 50, 100 m"

- **Moindre efficacité du tri:** 20% de **refus de tri** en PAV contre 12% en collecte au porte à porte

Directeur régional de l'ADEME: "pour le tri sélectif, le passage du "porte-à-porte" au "PAV" est suivi d'une baisse des volumes d'emballages collectés."

- **Pas de diminution des volumes envoyés en décharge, explosion du coût en raison de la hausse de la TGAP**
- **Nuisances:** dépôts à coté, odeurs, bruits...
- emprise foncière pour installer 700 points d'apport volontaire avec au moins 3 bornes: ordures ménagères, tri sélectif et biodéchets (+ verre + cartons)

LA TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Taxe gouvernementale créée en 1999 sur le principe de « Pollueur-Payeur ». Elle s'applique aux produits polluants et aux déchets dits «ultimes », c'est-à-dire aux déchets non valorisables destinés soit à l'enfouissement, soit à l'incinération.

La taxe à la tonne va passer en moins de dix ans **de 5€ la tonne à 90€ à la tonne**, voire encore plus!

Actuellement: **35€** la tonne

En ce qui concerne, notre territoire 14 500 tonnes sont taxées à la TGAP.

A périmètre constant, le tableau ci-dessous calcule l'impact financier

	2019	2020	2021	2022	2023
montant brut de TGAP	246 500,00 €	261 000,00 €	435 000,00 €	580 000,00 €	739 500,00 €
surcout par rapport à 2019		14 500,00 €	188 500,00 €	333 500,00 €	493 000,00 €

Dans ce contexte, 2 choix sont possibles

“Choix écolo”

- **travailler pour augmenter le volume trié** (diminuer le volume qui part à l'enfouissement ou à l'incinération) **par toutes sortes de politiques incitatives et pédagogiques** ce qui limitera le budget TGAP qui flambe.

“Choix de Marault”

- **limiter le service** pour "récupérer" de la marge budgétaire

La manière de faire de l'équipe de M. Marault

- **Ils n'ont rien fait pendant 3 ans, ils font ce choix dans l'urgence:**
 - Casse du service: mépris des personnels (grève des éboueurs), départ des personnels vers d'autres collectivités
 - La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024
- **Aucune consultation des habitants**
- **Un seul scénario** travaillé par le bureau d'étude
- **Ils n'ont pas anticipé le déploiement** (pas de carte des PAV, pas de réponse sur le calendrier, comment fonctionner pendant 3-4 ans? et **que deviennent les employés?...**)
- La collecte au porte à porte va continuer pour les professionnels (redevance spéciale)... mais pas pour les habitants!

LES DECHETTERIES

✓ Déchèteries et recycleries

7 déchèteries gérées par la CA, dont 1 hors territoire (en limite sud)



Voir analyse détaillée de la desserte du territoire dans la partie dédiée ci-après



Aucun réemploi sur les déchèteries, aucune recyclerie sur le territoire



Passage de 7 à 2 déchetteries

La réglementation sur les REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) oblige à diversifier les dispositifs de tri pour valoriser un maximum de matières qui pourront être revendues

Seulement 2 déchetteries!

- **Cela va amener les gens à faire plus de kilomètres!**
- **cela va augmenter des dépôts sauvages**

La déchetterie mobile est un gadget (qui pourrait être utile pour de la communication)

Ce que nous proposons:

Les Auxerrois devraient être à **5-10 min** en voiture d'une déchetterie facile d'accès.

Les déchetteries existantes pourraient être optimisées:

contrôle d'accès rapide, plateau et broyeur pour les déchets verts, formation des agents, recherche de filières de reprise, recycleries...

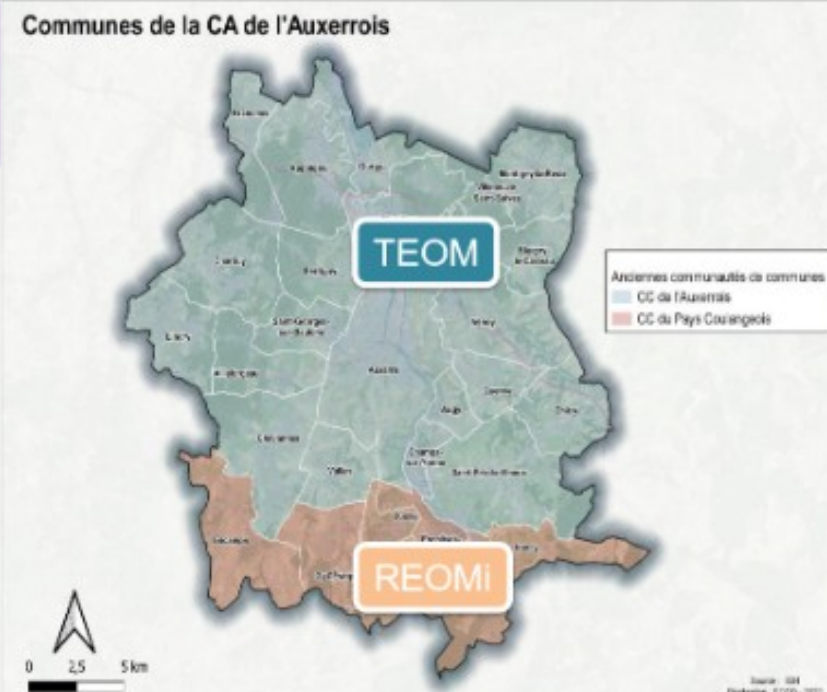
Travailler avec la chambre consulaire pour construire **une déchetterie dédiée aux professionnels**

LE FISCALITÉ

Pour financer la collecte des déchets ménagers, vous devez payer, selon votre commune, **une taxe** ou **une redevance d'enlèvement** des ordures ménagères.

Rappel de la stratégie déchets et de ses objectifs

Comment financer la stratégie déchets 2024-2031 ? TEOM ou REOMi ?

Thème,	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)	Communes de la CA de l'Auxerrois 
Statut	Taxe	Redevance	
Principe	TEOM adossée à la taxe foncière	Redevance pour service rendu	
Cadre réglementaire	Loi de finance	/	
Redevables	Propriétaires avec répercussion dans les charges	Occupants	
Professionnels	Redevance Spéciale (RS) selon les quantités produites en complément de la TEOM	REOMi	

Tarification incitative

Actuellement, 2 tarifications existent (Coulangeois / Auxerrois) mais la CA a l'obligation d'harmoniser en 2024

Une étude financée par l'ADEME existe (réalisée en 2019), elle devait aider à accompagner cette évolution et choisir la meilleure tarification... elle est restée au fond d'un tiroir!!!

Le système de tarification incitative, en lien avec le volume de production de déchets, **encourage les usagers** à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits (en adoptant un mode de consommation plus responsable et en améliorant le tir).

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire).

Il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que **les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux horizons 2025 et 2031.**

Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

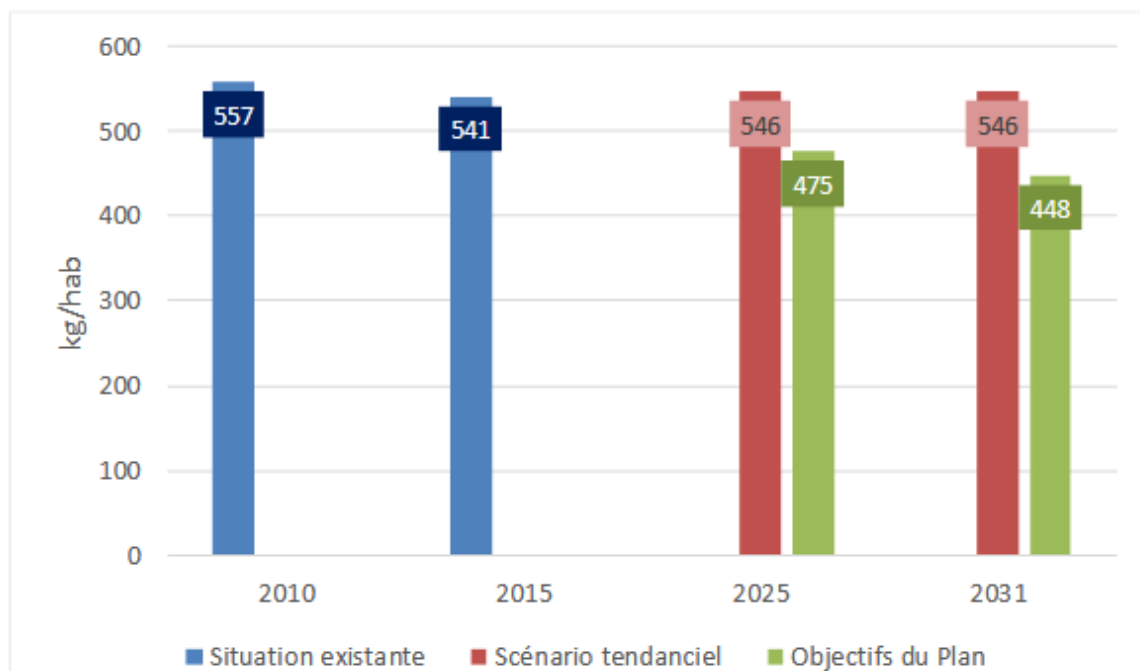
4. PLANIFICATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

4.1 OBJECTIF N° 1 DU PLAN : LA PRÉVENTION

4.1.1 LES OBJECTIFS DE PREVENTION

Pour les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif exprimé en kg/hab



4.1.2 LES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

Pour atteindre ces objectifs, le programme de prévention comporte 7 thématiques privilégiées :

- La prévention des biodéchets (développée dans le zoom sur les biodéchets)
- La sensibilisation des publics
- La réparation et le réemploi
- L'éco-exemplarité des administrations
- La prévention des déchets d'activité économique
- Les autres actions comme le STOP PUB, les couches lavables, la consigne
- La prévention de la nocivité des déchets

Les outils pour la mise en œuvre :

- Réalisation des programmes locaux de prévention des déchets obligatoires depuis 2012 pour les collectivités
- Mise en réseau des acteurs au travers notamment du réseau A3P
- Choix d'une 1 ou 2 thématiques régionales annuelles pour impulser une dynamique et une communication régionale
- Mise en place de la tarification incitative
- Formation, sensibilisation et accompagnement des entreprises (ex : Dispositif TPE PME gagnantes sur tous les coûts)

**VOS QUESTIONS
et
REACTIONS**

Des propositions d'actions

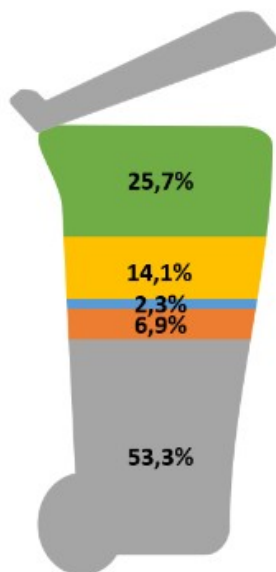
- Distribuer les tracts restants
- Faire signer la pétition
- **manifeste**r devant la salle de réunion du conseil communautaire, à Saint-Georges (Centre culturel , avenue Georges Pompidou) à partir de 8 h 45.

Venez avec des pancartes
et vos poubelles jaunes et marron !



✓ **Caractérisations**

OMR (secteur Auxerrois)
Campagne de novembre 2017



- Biodéchets
- Recyclables secs hors verre
- Verre
- Autres collectes spécifiques
- Résiduel

Visite terrain



Déchets alimentaires dans les OMR



Recyclables dans les OMR (bacs déclassés et/ou absence de tri)

